

**OBJET        PROJET DE RENOVATION URBAINE «CAMELIAS, VAUBAN»**  
**AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**  
**DE COMMANDES VILLE DE SAINT DENIS / CINOR**

---

## **METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU**

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) « Camélias, Vauban », vous m'avez autorisé, par délibération du 27 février dernier, à signer avec la CINOR une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagements et infrastructures.

Or, l'avenant global à la Convention Pluriannuelle du Programme de Rénovation Urbaine « Camélias, Vauban », approuvé par délibération du 25 septembre dernier, a entraîné des modifications du programme, notamment sur la partie Aménagements et Infrastructures.

En conséquence, prenant en compte ces modifications, il est proposé un avenant à la Convention constitutive d'un groupement de commandes (Article 8 du Code des Marchés Publics) entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR.

Cet avenant n°1 porte sur les éléments suivants :

### **1/ Liste des Aménagements des voies et espaces publics liés à l'avenant n° 1 :**

Les aménagements complémentaires portent essentiellement sur les voies communales et espaces publics communaux des « Hauts des Camélias ».

Les sites rajoutés sont les suivants :

- le marché forain,
- la dalle centrale & les espaces extérieurs,
- le cœur de quartier,
- la rue Georges François,
- la rue du Verger,
- la rue Técomas,
- la rue Laverdure,
- la passerelle sur la ravine Laverdure,

Les sites supprimés sont les suivants :

- l'allée des Sapents Est,
- l'aire de jeux centrale et la végétalisation.

### **2/ Réévaluation financière de la Convention initiale :**

#### **Nouveau montant de la Conduite d'opération :**

Le montant initial de la prestation de Conduite d'opération était estimé à 2.5% du montant total des travaux (14 834 853 € H.T.), soit la somme de 371 000 € H.T.

## Rapport n° 10/6-19

Le nouveau montant de la prestation de Conduite d'opération est estimé à 2.5% du montant total des travaux (22 000 000 € HT, valeur 2008), soit la somme de 550 000 € H.T.

La répartition financière de la Conduite d'opération se fera au prorata du montant global de l'opération.

### Nouveau montant total (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) :

Le montant total initial de l'opération « Aménagement » du P.R.U. (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) relatif aux voies communales et aux voies d'intérêt communautaire était de 16 301 000 € HT (soit 17 686 585 € T.T.C.).

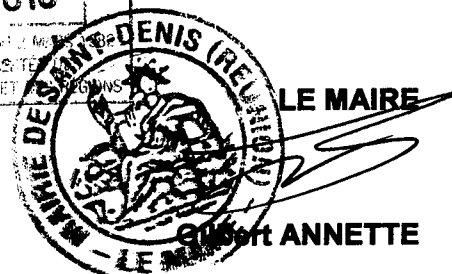
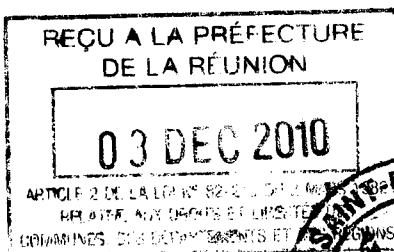
Le nouveau montant total de l'opération « Aménagement » du programme P.R.U. (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) relatif aux voies communales et voies d'intérêt communautaire est de 24 969 308 euros Hors Taxes, (soit 27 091 699 euros TTC), et se répartit comme suit :

MAITRISE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATION H.T.	Soit / convention initiale
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget Principal	20 339 515 €	+ 8 828 593 €
	Budget Annexe Eau	1 165 400 €	- 336 284 €
CINOR	Budget Principal	1 998 750 €	- 546 106 €
	Budget Annexe de l'Assainissement	1 465 644 €	+ 722 206 €

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver l'avenant à la convention relative à la constitution d'un groupement de commande Ville de Saint-Denis / CINOR dans le cadre des études et des travaux d'aménagements du projet PRU « Camélias, Vauban ».
- M'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET            PROJET DE RENOVATION URBAINE «CAMELIAS, VAUBAN»  
AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT  
DE COMMANDES VILLE DE SAINT DENIS / CINOR**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

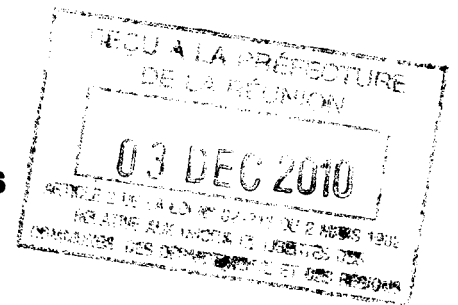
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°10/6-19 du Maire ;

Vu le rapport de Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des commissions Aménagement et Développement Durable et Affaire Générale et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes Ville de Saint-Denis / CINOR dans le cadre des travaux des aménagements et infrastructures du projet PRU « Camélias, Vauban », tel qu'annexé à la présente délibération. .

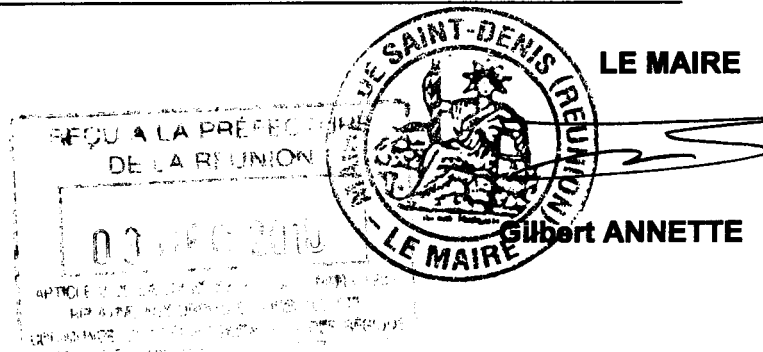
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer ledit avenant.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010



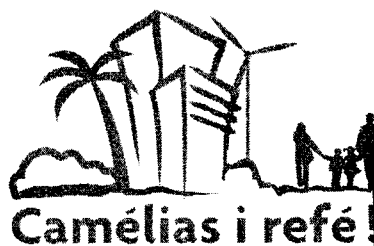


# AVENANT N°1

**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE  
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**VILLE DE SAINT DENIS / CINOR**

**PROJET RÉNOVATION URBAINE  
« CAMÉLIAS, VAUBAN »  
Aménagements / Infrastructures**



**Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 20/11/2010  
En annexe à la Délibération N° 1016-19**

**LE MAIRE**



**Objectif stratégique :  
Mettre en œuvre le projet ANRU**

## **ARTICLE 1 : CLAUSES ET DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONVENTION INITIALE**

Le montant de la prestation de Conduite d'opération établie sur la base du P.R.U. initial était estimé à 2.5% du montant total des travaux (14 834 853 € HT, valeur 2008), soit la somme de 371 000 € H.T.

Le montant total de l'opération « Aménagement » du programme P.R.U. (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) relatif aux voies communales et voies d'intérêt communautaire était de 16 301 000 euros Hors Taxes, (soit 17 686 585 euros TTC), et se répartissait comme suit :

<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ESTIMATION H.T.</b>
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget Principal	11 510 922 €
	Budget Annexe Eau	1 501 684 €
CINOR	Budget Principal	2 544 856 €
	Budget Annexe de l'Assainissement	743 438 €

### **OBJET DE L'OPERATION**

Le projet de la Convention initiale étendu au périmètre du quartier des Camélias, portait notamment sur les aménagements des voies et espaces publics suivants :

Voies communales et espaces publics communaux :

- le boulevard Notre Dame de la Trinité,
- la rue des Camélias,
- l'avenue des Cocotiers,
- l'allée Château Morange,
- le mail grand escalier,
- l'ensemble des venelles comprises entre la rue Alphonse Daudet et le grand escalier,
- l'allée des Sapents, partie Est,
- les berges de la ravine Laverdure,
- la passerelle sur la ravine du Butor,
- les aires de jeux multisites et boulodromes,
- l'aire de jeux centrale et la végétalisation.
- l'espace Château-Morange

Voies d'intérêt communautaire (V.I.C.) :

- le boulevard Mgr Mondon,
- le boulevard Doret.

### **ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant n°1 a pour objet de fixer les budgets définitifs de la Ville de Saint-Denis et de la CINOR, suite aux modifications du projet global du PRU « Camélias, Vauban » faisant l'objet lui-même d'un avenant global.

#### **Liste des Aménagements des voies et espaces publics liés à l'avenant n°1:**

Les aménagements complémentaires portent essentiellement sur les voies communales et espaces publics communaux des « Hauts des Camélias ».

Les sites rajoutés sont les suivants :

- le marché forain,
- la dalle centrale & les espaces extérieurs,
- le cœur de quartier,
- la rue Georges François,
- la rue du Verger,

- la rue Técomas,
- la rue Laverdure,
- la passerelle sur la ravine Laverdure,

Les sites supprimés sont les suivants :

- l'allée des Sapents Est,
- l'aire de jeux centrale et la végétalisation

### Réévaluation financière de la Convention initiale :

MAITRISE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATION H.T.
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget Principal	+ 8 828 593 €
	Budget Annexe Eau	- 336 284 €
CINOR	Budget Principal	+ 546 106 €
	Budget Annexe de l'Assainissement	+ 722 206 €

### Nouveau montant de la Conduite d'opération :

Le nouveau montant de la prestation de Conduite d'opération établie sur la base du P.R.U. initial est estimé à 2.5% du montant total des travaux (22 000 000 € HT, valeur 2008), soit la somme de 550 000 € H.T.

La répartition financière de la Conduite d'opération se fera au prorata du montant global de l'opération.

### Nouveau montant total (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) :

Le nouveau montant total de l'opération « Aménagement » du programme P.R.U. (Conduite d'opération + Maîtrise d'œuvre + Travaux) relatif aux voies communales et voies d'intérêt communautaire est de 24 969 308 euros Hors Taxes, (soit 27 091 699 euros TTC), et se répartit comme suit (cf. détails en annexe) :

MAITRISE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATION H.T.
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget Principal	20 339 515 €
	Budget Annexe Eau	1 165 400 €
CINOR	Budget Principal	1 998 750 €
	Budget Annexe de l'Assainissement	1 465 644 €

Les articles 2 à 6 de la Convention initiale restent inchangés.

Fait à Saint-Denis de la REUNION, le.....

Pour le Coordonnateur (la Ville de Saint-Denis),  
Le Maire ou son représentant,

Pour la CINOR  
Le Président ou son représentant,